



IRI

De quoi parle un PLUi-H ?

Grand Reims, territoire vision'R

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Le PLUi-H **dépasse la seule question des règles générales d'utilisation du sol.**

Il représente **l'incarnation concrète de politiques sectorielles qui, malgré leurs enjeux parfois divergents, doivent s'articuler de façon cohérente dans un projet de territoire global** (par ex : produire des logements tout en limitant la consommation d'espaces).

Il permet de **penser les politiques publiques à travers leurs interactions mutuelles**, plutôt que de les penser en silos et de les concilier a posteriori

A quoi ça sert ?

- **Définir les règles juridiques d'utilisation des sols** applicables sur les communes de la Communauté urbaine pour **délivrer les autorisations d'urbanisme** (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables ...).
- **Gérer et répondre aux besoins des populations** de manière **cohérente, solidaire et complète**.
- **Concilier les différents enjeux du territoire**
- Gérer au mieux la **sobriété foncière pour une consommation maîtrisée des sols** dans une trajectoire du **Zéro Artificialisation Nette**.
- **Articuler l'urbanisme avec l'habitat, la mobilité ...**

PLUiH

PAYSAGES
FONCIER
Economie
HABITAT
AGRICULTURE
MOBILITÉS
ENVIRONNEMENT
commerce
EQUIPEMENTS

ALIMENTATION
réseaux
CLIMAT
éNERGIE
LOGISTIQUE
SANTÉ
RÉSILIENCE
QUALITÉ
numérique
TRANSITIONS



La politique de l'habitat **gagne en opérationnalité** si elle s'insère dans une politique globale et cohérente d'aménagement du territoire (ex : définir des parcours résidentiels à travers le territoire en fonction des futurs axes de mobilité et niveaux de services prévisionnels).

L'articulation entre urbanisme et habitat est importante pour :

- **concevoir** et mettre en œuvre des politiques crédibles et solides sur le long terme
- **construire** un projet d'aménagement et de développement à **l'horizon des 10/15** prochaines années et le formaliser au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol

Le PLUi-H permet de réfléchir de façon cohérente. Ainsi, les communes qui accueilleront **des logements diversifiés** (logements locatif, aidé ou pas, en accession à la propriété ...) pourront aussi réfléchir aux réponses à apporter aux demandes habitants notamment par exemple avec des **pôles de services** (commerces de proximité, médecin, ...) ou qui **accéderont facilement aux transports**